

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Mohamed AMMAR et Mr Tarak ZAHAF.

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2023

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités	1	19 281 792	33 685 971
Créances sur la clientèle	2	249 524 872	251 186 706
Créances de Leasing : encours financiers		246 650 280	251 485 032
Moins : provisions 1		<9 544 693>	<9 441 755>
	2.1	237 105 587	242 043 277
Créances de Leasing : impayées		30 330 378	30 538 313
Moins : provisions 2		<23 289 576>	<23 952 835>
	2.2	7 040 801	6 585 478
Créances de leasing encours		5 378 483	2 557 951
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 404 012	6 119 182
Titres d'investissement		7 906 607	7 206 787
Moins : provisions 3		<1 502 595>	<1 087 605>
Valeurs immobilisées	4	8 125 232	2 087 428
Immobilisations propres		12 848 535	6 433 007
Moins : Amortissement		<4 723 303>	<4 345 579>
Autres Actifs	5	3 897 567	3 133 218
TOTAL DES ACTIFS		287 233 475	296 212 505

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2023

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<i>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</i>			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers		0	0
Dettes envers la clientèle	6	3 121 160	3 330 254
Emprunts et dettes rattachées	7	218 287 527	233 479 591
Fournisseurs et comptes rattachés	8	25 987 922	22 851 065
Autres passifs courants	9	4 434 795	4 286 395
<i>Total des passifs</i>		251 831 404	263 947 305
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		208 882	221 585
Résultats reportés		<8 747 070>	<10 708 592>
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		32 252 498	30 303 677
Résultat de l'exercice		3 149 573	1 961 523
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10	35 402 071	32 265 200
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		287 233 475	296 212 505

BH LEASING

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2023

(En dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES 20-1			
Engagement de financement en faveur de la clientèle		18 652 914	25 813 875
Engagements sur titres		0	0
Engagements donnés		18 652 914	25 813 875
ENGAGEMENTS RECUS 20-2			
Garanties Reçues		19 522 407	18 755 822
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		57 094 469	55 317 298
Valeurs des biens, objet de leasing		203 291 913	202 287 426
Engagements reçus		279 908 788	276 360 546
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés			10 000 000
Engagements réciproques		0	10 000 000

BH LEASING

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêts et produits assimilés de leasing		35 620 602	34 335 993
Variation des produits réservés		<405 685>	41 758
Charges financières nettes		<21 660 456>	<19 685 821>
Produits des placements		1 405 690	1 041 818
Produits nets	11	14 960 151	15 733 748
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
-			
Charges de personnel	12	<6 851 587>	<5 762 023>
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	13	<2 728 371>	<5 233 209>
Dotations ou reprises sur titres		<414 990>	44 283
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<474 724>	<264 555>
Dotations nettes pour risques et charges		0	0
Autres charges d'exploitation	15	<2 611 950>	<2 749 729>
Total des charges d'exploitation		<13 081 622>	<13 965 233>
Résultat d'exploitation		1 878 529	1 768 516
Autres gains ordinaires	16	1 364 838	276 043
Autres pertes ordinaires		<570>	<2 862>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 242 798	2 041 697
Impôt sur les sociétés	17	<82 724>	<79 674>
Contribution sociale de solidarité	17	<10 500>	<500>
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 149 573	1 961 523
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		3 149 573	1 961 523

BH LEASING

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

(En dinars tunisiens)

31/12/2023

31/12/2022

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	174 182 808	188 751 120
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-138 296 617	-147 267 885
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs	-5 330 999	-5 559 815
Titres de placement	0	0
Intérêts payés CMT	-22 407 085	-18 910 648
Etat impôts et taxes payés	-5 665 469	-4 603 554
Autres flux de trésorerie	-1 161 370	-1 188 026
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	1 321 269	11 221 192

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-123 721	-383 622
Enc. de la cession d'immo. Propres	50 000	31 191
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières	-950 820	0
Enc de la cession. d'immo. Financières	950 820	279 598
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-73 721	-72 833

Flux de trésorerie liés au financement

Enc. suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Enc. provenant des emprunts	266 500 000	394 155 630
Remboursements d'emprunts	-282 151 727	-387 585 822
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-15 651 727	6 569 808

Variation de trésorerie -14 404 179 17 718 167

Trésorerie au début de l'exercice 33 685 971 15 967 803

Trésorerie à la clôture de l'exercice 19 281 792 33 685 971

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2023

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2023, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par « BH LEASING » transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

C. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné

par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2023, à **19 281 792 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Banques	19 281 217	33 685 368
Caisses	575	603
Total	19 281 792	33 685 971

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2023, le montant des créances sur la clientèle a atteint **249 524 872 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Créances de Leasing : encours financiers	246 999 837	251 858 887
Créances de Leasing : impayées	30 330 378	30 538 313
Créances de leasing encours	5 378 483	2 557 951
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-349 556	-373 855
Total brut des créances de leasing	282 359 141	284 581 296
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-5 211 376	-6 049 506
Provisions pour dépréciation des impayés	-18 917 145	-19 986 089
Provisions collectives	-4 181 830	-3 070 783
Provisions additionnelles	-151 487	-321 466
Marges réservées	-4 372 431	-3 966 746
Total net des créances de leasing	249 524 872	251 186 706

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2023, le montant net des encours financiers a atteint **237 105 587 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations données en Leasing	19 282 608	19 958 012
Amortissements Leasing	-18 526 830	-19 201 636
Créances immobilisées	246 244 059	251 102 511
Sous-total	246 999 837	251 858 887
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-349 556	-373 855
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19	0	0
Créances de leasing : encours financiers	246 650 280	251 485 032
Provisions sur encours	-5 211 376	-6 049 506
Provisions collectives	-4 181 830	-3 070 783
Provisions additionnelles	-151 487	-321 466
Total des provisions	-9 544 693	-9 441 755
Valeurs Nettes	237 105 587	242 043 277

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2023 a atteint **303 744 758 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	93 030 776	92 819 526
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	149 771 929	154 669 622
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	3 847 584	3 995 884
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	246 650 289	251 485 032
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 797 636	27 335 913
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	28 901 241	27 686 464
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	395 592	294 921
Total des produits financiers non acquis (B)	57 094 469	55 317 298
Total (A) + (B)	303 744 758	306 802 330

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2023, un solde net de **7 040 801 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	30 330 378	30 538 313
Provisions pour dépréciation comptes clients	-18 917 145	-19 986 089
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-4 104 938	-3 699 252
Total	7 040 801	6 585 478

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	186 104 745	39 436 517	3 786 028	5 015 612	12 656 934	246 999 836
Impayés	1 713	3 550 377	1 232 338	3 844 239	21 701 711	30 330 378
Intérêts Perçus d'avance	0	0	-16 248	0	-333 308	-349 556
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	5 378 483	0	0	0	0	5 378 483
CREANCES LEASING	191 484 942	42 986 894	5 002 117	8 859 851	34 025 337	282 359 141
Avances Reçues (*)	3 066 070	1 327	0	0	53 764	3 121 160
ENCOURS GLOBAL	188 418 872	42 985 568	5 002 117	8 859 851	33 971 573	279 237 981
ENGAGEMENT HORS BILAN	18 524 315	128 599	0	0	0	18 652 914
TOTAL ENGAGEMENT	206 943 187	43 114 166	5 002 117	8 859 851	33 971 573	297 890 895
Produits réservés (Marges)	0	0	229 506	634 013	3 508 913	4 372 432
Provisions (Encours + impayé)	0	0	652 645	284 051	23 191 825	24 128 521
Provisions additionnelles	0	0	0	0	151 487	151 487
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	882 150	918 064	26 852 226	28 652 440
ENGAGEMENTS NETS	206 943 187	43 114 166	4 119 967	7 941 787	7 119 348	269 238 455
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023			1,68%	2,97%	11,40%	
			16,06%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			13,77%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023			17,64%	10,36%	79,04%	
			59,90%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			71,60%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Bâtiment et travaux publics	33 035 961	30 257 395
Industrie	44 337 020	55 191 826
Tourisme	24 671 231	14 470 230
Commerce et service	144 833 755	152 210 971
Agriculture	30 452 246	30 266 778
Total	277 330 223	282 397 200

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **6 404 012 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières	7 906 607	7 206 787
Provisions sur immobilisations financières	-1 502 595	-1 087 605
Total net	6 404 012	6 119 182

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 01/01/2023	Mouvements 2023		Valeurs au 31/12/23	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2023
		Acquisition/ Reclassement	Cession ou remboursement		Valeurs au 31/12/2023	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2023	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	372 936	950 820	156 000	1 167 756	0	0	0	1 167 756
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	5 510 154	0	75 000	5 435 154	917 300	438 447	1 355 747	4 079 407
Fonds gérés ATID	87 550	0	20 000	67 550	34 224	-23 457	10 766	56 784
<i>Total</i>	<u>7 206 787</u>	<u>950 820</u>	<u>251 000</u>	<u>7 906 607</u>	<u>1 087 605</u>	<u>414 990</u>	<u>1 502 595</u>	<u>6 404 012</u>

Le portefeuille titres au 31/12/2023 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2023	Provision au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
BH ASSURANCE	2 660 000	46 617	1,75%	1 167 756	0	1 167 756
BH EQUITY	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY				5 435 154	1 355 747	4 079 407
Fonds gérés ATID				67 550	10 766	56 784
<i>Total</i>				<u>7 906 607</u>	<u>1 502 595</u>	<u>6 404 012</u>

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un total net de **8 125 232 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 01/01/23</u>	<u>Acquisition 2023</u>	<u>Transfert 2023</u>	<u>Cession 2023</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2023</u>	<u>Amort au 01/01/2023</u>	<u>Dotations 2023</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2023</u>	<u>VCN au 31/12/2023</u>
Logiciels	2 660 341	78 561	664 354	0	3 403 257	2 476 197	329 058	0	2 805 254	598 002
Terrain	202 697	1 533 000	0	0	1 735 697	0	0	0	0	1 735 697
Constructions	869 415	4 855 808	0	0	5 725 223	202 970	30 670	0	233 639	5 491 584
A.A.I.	465 846	0	0	0	465 846	375 890	14 924	0	390 814	75 032
M.M.B.	178 579	9 336	0	0	187 916	161 205	4 678	0	165 883	22 032
Matériels Informatiques	851 548	35 823	0	0	887 372	819 964	25 527	0	845 490	41 881
Autres matériels	62 327	0	0	0	62 327	58 309	1 169	0	59 478	321 421
Matériel roulant	477 899	0		-97 000	380 899	251 044	68 699	97 000	222 744	-160 417
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	664 354	0	-664 354	0	0	0	0	0	0	0
<u>Total</u>	<u>6 433 007</u>	<u>6 512 529</u>	<u>0</u>	<u>-97 000</u>	<u>12 848 535</u>	<u>4 345 579</u>	<u>474 724</u>	<u>97 000</u>	<u>4 723 303</u>	<u>8 125 232</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **3 897 567 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs, avances et acomptes	160	160
Prêts au personnel long terme	342 972	291 368
Cautionnements	5 950	5 950
Frais d'émission des emprunts	384 762	306 172
Charges comptabilisées d'avance	118 217	17 714
Etat, impôts et taxes	1 907 582	1 667 356
Comptes d'attente	716 144	749 877
Débiteurs divers	3 162	11 921
Produits à recevoir	445 098	109 179
Total brut	3 924 047	3 159 698
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-26 480	-26 480
Total net	3 897 567	3 133 218

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 148 911 DT figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2023			Valeur comptable nette
	Début de la période	Additions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de la période	Fin de la période	
Frais d'émission des emprunts	1 714 093	227 501	1 941 594	1 407 921	148 911	1 556 832	384 762
TOTAUX	1 714 093	227 501	1 941 594	1 407 921	148 911	1 556 832	384 762

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 907 582 au 31 décembre 2023 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Retenues à la source sur placements & jetons	319 901	200 941
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 587 681	1 466 415
Total	1 907 582	1 667 356

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **3 121 160 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus des clients	3 121 160	3 330 254
Total	3 121 160	3 330 254

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **218 287 528 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Banques locales	153 434 052	151 821 217
Banques étrangères	11 555 556	13 777 778
Emprunts obligataires	23 605 000	16 600 000
Certificats de leasing	6 000 000	25 000 000
Certificats de dépôt	14 000 000	17 000 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Crédit leasing	97 288	144 628
Total des emprunts	216 691 896	232 343 623
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	2 535 090	1 923 593
Intérêts courus sur certificats de leasing	51 604	131 586
Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôt	-493 895	-508 430
Intérêts constatés d'avance sur autres emprunts	-497 168	-410 781
Total des dettes rattachées	1 595 632	1 135 968
Total des emprunts et dettes rattachées	218 287 528	233 479 591

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2018	1 940 748	0	817 150	1 123 598	234 358	889 240
BTE 2020	416 822		416 822	0	0	0
BTE 2021	5 537 771	0	1 294 789	4 242 982	2 821 977	1 421 005
BTE 2023	0	10 000 000	751 407	9 248 593	8 148 856	1 099 737
TOTAL BTE	7 895 341	10 000 000	3 280 167	14 615 174	11 205 191	3 409 983
STB 2018	750 000	0	750 000	0	0	0
STB 2020	947 368	0	421 053	526 316	105 263	421 053
STB 2021	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
STB 2022	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
STB 2023	0	3 000 000	1 200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
TOTAL STB	10 697 368	3 000 000	4 371 053	9 326 316	6 505 263	2 821 053
AMEN BANK 2019-1	250 000	0	200 000	50 000	0	50 000
AMEN BANK 2019-2	300 000	0	200 000	100 000	0	100 000
AMEN BANK 2019-3	1 200 000	0	600 000	600 000	0	600 000
AMEN BANK 2020	461 538	0	461 538	0	0	0
AMEN BANK 2022	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-1	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-1	0	5 000 000	0	5 000 000	4 250 000	750 000
TOTAL AMEN BANK	6 711 538	10 000 000	2 461 538	14 250 000	10 750 000	3 500 000
BH 2015-1	0	0	0	0	0	0
BH 2017-1	1 785 715	0	1 428 572	357 143	0	357 143
BH 2017-2	2 142 857	0	1 428 571	714 286	0	714 286

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BH 2017-3	3 750 000	0	2 142 857	1 607 143	0	1 607 143
BH 2018-1	5 750 000	0	1 000 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
BH 2018-2	5 750 000	0	1 000 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
BH 2018-3	6 428 571	0	2 142 857	4 285 714	2 142 857	2 142 857
BH 2020-1	2 907 623	0	555 107	2 352 515	1 725 178	627 337
BH 2020-3	2 979 853	0	756 378	2 223 475	1 539 329	684 146
BH 2021-1	3 569 141	0	751 396	2 817 745	2 066 349	751 396
BH 2021-2	12 857 144	0	2 142 856	10 714 288	8 571 432	2 142 856
BH 2022-1	6 750 000	0	1 000 000	5 750 000	4 750 000	1 000 000
BH 2022-2	8 000 000	0	1 185 185	6 814 815	5 629 630	1 185 185
TOTAL BH	62 670 904	0	15 533 780	47 137 125	33 924 775	13 212 349
ATTIJARI 2016	190 000	0	190 000	0	0	0
ATTIJARI 2017-1	892 867	0	714 284	178 583	0	178 583
ATTIJARI 2017-2	1 296 300	0	740 740	555 560	0	555 560
ATTIJARI 2018	3 333 340	0	1 481 480	1 851 860	370 380	1 481 480
ATTIJARI 2021	3 928 574	0	714 284	3 214 290	2 500 006	714 284
ATTIJARI 2022	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
TOTAL ATTIJARI	14 141 081	0	4 840 788	9 300 293	5 370 386	3 929 907
BNA 2017	2 222 222	0	1 481 481	740 741	0	740 741
TOTAL BNA	2 222 222	0	1 481 481	740 741	0	740 741
ATB 2017	300 000	0	300 000	0	0	0
TOTAL ATB	300 000	0	300 000	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2020-2	17 647 059	0	7 058 824	10 588 235	3 529 412	7 058 824
CREDIT AL BARAKA 2023-1	0	5 000 000	416 667	4 583 333	2 916 667	1 666 667
CREDIT AL BARAKA 2023-2	0	10 000 000	0	10 000 000	6 666 667	3 333 333

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
TOTAL AL BARAKA	17 647 059	15 000 000	7 475 490	25 171 569	13 112 745	12 058 824
CREDIT BT 2017-1	1 785 714	0	1 214 286	571 429	0	571 429
CREDIT BT 2017-2	1 142 857	0	785 714	357 143	0	357 143
CREDIT BT 2019-1	928 565	0	285 708	642 857	357 141	285 716
CREDIT BT 2019-2	1 392 855	0	428 572	964 283	535 711	428 572
CREDIT BT 2021	4 285 712	0	714 302	3 571 410	2 857 115	714 295
CREDIT BT 2022	10 000 000	0	1 428 571	8 571 429	7 142 857	1 428 571
CREDIT BT 2023	0	10 000 000	357 143	9 642 857	8 214 286	1 428 571
TOTAL BT	19 535 703	10 000 000	5 214 296	24 321 407	19 107 110	5 214 297
BIAT 2022	10 000 000	0	1 428 571	8 571 429	7 142 857	1 428 571
TOTAL BIAT	10 000 000	0	1 428 571	8 571 429	7 142 857	1 428 571
Sous-total 1	151 821 217	48 000 000	46 387 164	153 434 052	107 118 328	46 315 725
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	8 000 000	0	1 333 333	6 666 667	5 333 333	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	5 777 778	0	888 889	4 888 889	4 000 000	888 889
TOTAL BIRD	13 777 778	0	2 222 222	11 555 556	9 333 333	2 222 222
Sous-total 2	13 777 778	0	2 222 222	11 555 556	9 333 333	2 222 222
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	165 598 994	48 000 000	48 609 386	164 989 608	116 451 661	48 537 947
EMPRUNT OBLIGATAIRE						

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	4 600 000	0	3 400 000	1 200 000	600 000	600 000
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	12 000 000	0	1 595 000	10 405 000	8 810 000	1 595 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023	0	12 000 000	0	12 000 000	9 600 000	2 400 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	16 600 000	12 000 000	4 995 000	23 605 000	19 010 000	4 595 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	16 600 000	12 000 000	4 995 000	23 605 000	19 010 000	4 595 000
CERTIFICATS DE LEASING						
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	172 000 000	191 000 000	6 000 000	0	6 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	172 000 000	191 000 000	6 000 000	0	6 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	25 000 000	172 000 000	191 000 000	6 000 000	0	6 000 000
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
SICAV BHO	5 500 000	16 500 000	18 000 000	4 000 000	0	4 000 000
TOTAL CD SUCAV BHO	5 500 000	16 500 000	18 000 000	4 000 000	0	4 000 000
SICAV BH CAPITALISATION	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
TOTAL CD SICAV BH CAPITALISATION	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0
SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL CD SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	17 000 000	26 500 000	29 500 000	14 000 000	0	14 000 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDITS RELAIS BH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
CREDIT DE LEASING						
CTEDIT ATTIJARI LEASING	144 628	0	47 341	97 288	44 123	53 164
TOTAL CREDIT DE LEASING	144 628	0	47 341	97 288	44 123	53 164
TOTAL GENERAL	232 343 623	266 500 000	282 151 727	216 691 896	135 505 785	81 186 111

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2023, un solde **25 987 922 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs Leasing	18 973 711	22 145 089
Fournisseurs divers	7 014 211	705 976
Total	25 987 922	22 851 065

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2023 à **4 434 795 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Etat, TVA à payer	575 423	527 742
Etat, impôts et taxes	431 056	561 605
CNSS à payer	465 624	428 068
Compte d'attente	122 805	122 805
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéfices	82 724	79 674
Personnel rémunération due	1 818	0
Contribution sociale de solidarité	10 500	500
Charges à payer	1 497 928	1 331 334
Provisions pour congés payés	286 948	386 778
Provisions pour risques	233 663	233 663
Produits constatés d'avance	720 642	610 128
Créditeurs divers	1 613	48
Total	4 434 795	4 286 395

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Prime liée au capital	0	0
Réserves pour fonds social	208 882	221 585
Modifications comptables	0	0
Résultats reportés	-8 747 070	-10 708 592
Total des capitaux propres avant résultat	32 252 498	30 303 677
Résultat de la période (1)	3 149 573	1 961 523
Total des capitaux propres après résultat	35 402 071	32 265 200
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,450	0,280

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **35 402 071 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2020							-513 135	513 135	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-14 026		0	-14 026
Résultat 2021								1 140 342	1 140 342
<u>Solde au 31/12/2021</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>233 225</u>	<u>-11 848 935</u>	<u>1 140 342</u>	<u>30 315 318</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2021							1 140 342	-1 140 342	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-11 640		0	-11 640
Résultat 2022								1 961 523	1 961 523
<u>Solde au 31/12/2022</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>221 585</u>	<u>-10 708 593</u>	<u>1 961 523</u>	<u>32 265 200</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2022							1 961 523	-1 961 523	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-12 702		0	-12 702
Résultat 2023								3 149 573	3 149 573
<u>Solde au 31/12/2023</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>208 883</u>	<u>-8 747 070</u>	<u>3 149 573</u>	<u>35 402 071</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2023 à **14 960 151 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
<u>Loyers leasing</u>	33 507 011	30 834 688
<u>Intérêts de retard</u>	1 317 467	2 748 424
<u>Services annexes</u>	796 124	752 881
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	35 620 602	34 335 993
- Dotation marge	-1 340 886	-830 118
- Reprise marge	935 201	871 876
<u>Variations des marges réservées</u>	-405 685	41 758
<u>Charges Financières nettes</u>	-21 660 456	-19 685 821
<u>Produit des placements</u>	1 405 690	1 041 818
Produits nets de leasing	14 960 151	15 733 748

Note 11.1 – Charges financières nettes :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à **21 660 453 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts – ATB	6 324	52 002
Intérêts sur emprunts – BTE	1 522 145	875 972
Intérêts sur emprunts – BT	2 224 769	1 184 615
Intérêts sur emprunts – BNA	196 797	331 845
Intérêts sur emprunts – BH	5 960 101	5 403 296
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	819 643	603 856
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	1 282 775	1 390 561
Intérêts sur emprunts – STB	1 165 340	769 480
Intérêts sur emprunts – BIAT	1 049 173	19 958
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	2 081 677	1 489 044
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 137 238	1 203 168
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 748 478	2 330 303
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	1 556 978	2 374 598
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	172 414	154 536
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	0	103 914
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	11 086	127 600
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	0	48 651
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	783 194	726 739
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	433 437	467 866
Intérêts sur crédit leasing	13 790	4 281
Total des charges financières des emprunts	22 165 359	19 662 284

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Agios débiteurs	17 375	2 456
Agios créditeurs et intérêts des placements	-684 016	-109 398
Pertes de changes	12 827	1 247
Résorption des frais d'émission des emprunts	148 911	129 231
Total des autres charges financières	-504 903	23 537
TOTAL GENERAL	21 660 456	19 685 821

Note 11.2 – Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à **1 405 690 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	1 272 919	882 925
Jetons de présence	26 875	24 063
Dividendes	105 897	81 881
Plus-value	0	52 950
Total	1 405 690	1 041 818

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **6 851 587 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Salaires primes et compléments de salaires	5 339 670	4 254 779
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	1 611 746	1 417 062
Variation de la provision pour congés à payer	-99 830	90 182
Total	6 851 587	5 762 023

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2023, à **2 728 371 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 557 962	11 251 943
Dotations aux provisions collectives	1 111 047	387 856
Créances radiées	3 694 378	4 712 588
Reprises sur provision créances radiées	-3 694 378	-4 712 588
Dotations aux provisions additionnelles	-169 979	-20 260
Reprises de provisions sur la clientèle	-3 770 658	-6 386 330
Total	2 728 371	5 233 209

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **474 724 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	329 058	160 164
Constructions	30 670	29 117
A.A.I.	14 924	15 963
M.M.B.	4 678	4 561
M. Informatiques	25 527	25 697
Autres matériels	1 169	2 745
Matériels roulants	68 699	26 309
Total	474 724	264 555

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **2 611 950 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières et fournitures	149 508	246 630
Total des achats	149 508	246 630
Charges locatives	437 506	401 899
Entretiens et réparations	531 973	504 899
Primes d'assurances	48 002	33 666
Total des services extérieurs	1 017 480	940 463
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	284 457	408 198
Publicités, publications, relations publiques	99 645	118 707
Déplacements, missions et réceptions	50 183	57 726
Frais postaux et de télécommunications	103 882	115 645
Formation	36 596	44 643
Services bancaires	32 402	53 163
Divers services extérieurs	96 246	112 253
Total des autres services extérieurs	703 410	910 335
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	129 063	91 407
Autres charges diverses	66 536	60 041
Total des charges diverses	195 599	151 448
Impôts et taxes sur rémunération	191 835	77 125
TCL	19 919	18 301
Droits d'enregistrement et de timbres	10 924	9 574
Autres impôts et taxes	57 318	110 244
Total des impôts et taxes	279 996	215 244
Résorption des charges à répartir	0	52 405
Commission / C A	67 211	80 063
Commission SICAV BHO	23 813	13 668

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
BVMT bourse de TUNIS	4 001	5 001
Commission de gestion BH EQUITY	58 563	62 375
Autres commissions	112 370	72 099
Total des commissions	265 958	233 205
Total	2 611 950	2 749 729

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2023 à **1 364 838 DT**. Il est constitué principalement par la valeur sur cession des titres de participation ainsi que les profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	82 724	79 674
Contribution sociale de solidarité	500	500
Contribution conjoncturelle	10 000	0
Total	93 224	80 174

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2023
BENEFICE (PERTE) NET	3 242 797,525
Réintégration provisions clients	5 557 961,943
Réintégration provisions collectives	1 111 047,000
Réintégration provisions additionnelles Additionnelle	- 169 979,000
Réintégration des pertes	569,548
Réintégration provisions sur titres non cotés	425 653,826
Déduction des reprises sur titres	- 32 837,925
Déduction des dividendes	- 88 873,800
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	10 046 339,117
Déduction provisions clients	- 5 557 961,943
Déduction provisions collectives	- 1 111 047,000
Déduction provisions additionnelles	169 979,000
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	3 547 309,174
Réintégration des amortissements de l'exercice 2023	474 723,970
BENEFICE (PERTE) APRES réintégration Amort 2023	4 022 033,144
Déficit 2019	- 4 022 033,144
BENEFICE APRES DEDUCTION Déficit 2019	-
INTERET CREDIT BAIL	41 362 105,000
0,2% Chiffre d'affaires	82 724,210
IMPOT / STE 35 %	
Contribution conjoncturel (4%) Min 10.000	10 000,000
Contribution sociale de solidarité (4%) (Min) 500	500,000
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	3 149 573,315
Réintégration des amortissements de l'exercice 2023	474 723,970
Déduction des déficits reportés 2020	- 16 784,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2018	- 252 516,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2019	- 299 637,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2020	- 302 054,349
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2021	- 307 745,313
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2022	- 264 554,633
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2023	- 474 723,970
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	2 104 017,879
Amortissements Diffères	1 901 231,265
Déficits Reportés	- 16 784,000

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2023 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2023 avec un solde de 19 281 792 DT contre 33 685 971 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 1 321 269 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un solde positif de 11 221 193 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2023 dont le montant s'élève à 19 281 792 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités	19 281 792	33 685 971
Total	19 281 792	33 685 971

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 652 914 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2023 à 19 522 407 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 57 094 469 DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2023.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2023 à 203 291 913 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2023 s'élève à **58 563 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2023, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 435 154 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2023 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **378 833 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **641 830 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	344 341
IDR	257 493
Assurance Automobile	19 994
Assurance Multirisques professionnelles	11 875
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 144
Total	641 830

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» :
Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2023 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» :

1. Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2023 s'est élevée à 2 000 DT.

2. Emprunt obligataire subordonné 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2023 s'est élevée à 92 000 DT.

20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit :

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	25 448	4 752
BH IINVEST	135 980	13,00%	29 573	4 814
STIMEC	62784	13,75%	38020	6 381
Total	239 335		93 041	15 947

20.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Emprunts subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	55 137 124		2500000	57 637 124	6 129 792
BH ASSURANCE		2 000 000	2420000	4 420 000	208 481
SICAV BHO		4 000 000	0	4 000 000	16 326
BH EQUITY			1000000	1 000 000	71 268
EPARGNE INVEST SICAF			0	0	526
SICAV BH CAPITALISATION		0		0	11 086
Total	55 137 124	6 000 000	5 920 000	67 057 124	6 437 479

Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 février 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **287 233 475 DT**, un bénéfice de **3 149 573 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **19 281 792 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, le total des créances sur la clientèle s'élève à **282 359 141 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **28 461 838 DT** et à **4 372 431 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que votre société, a fait l'objet d'un contrôle social et qu'elle a reçu en date du 27 Avril 2021 une notification des résultats du contrôle précité. A ce titre, un complément de contribution à la caisse nationale de la sécurité sociale pour un montant en principal de 181 542 Dinars a été notifié à la Société « BH Leasing ». Cette notification préliminaire a fait l'objet de contestation par la société dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne pouvant être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

La société « BH Leasing » a constaté les provisions jugées adéquates pour se prémunir contre les risques liés à ce contrôle. Le montant de la provision constatée s'élève à 98 591 Dinars.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2023, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2023
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	357 143
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	714 286
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	1 607 143
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	4 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	4 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	4 285 714
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	2 352 515
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	2 223 475
2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	2 817 745
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	10 714 288
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	5 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	6 814 815
2023	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
2023	Emprunt obligataire	2 500 000	10,6% Taux fixe	2 500 000
Total		124 205 584		57 637 124

Le montant des charges financières de l'exercice 2023 au titre de ces crédits s'élève à 6 129 792 Dinars.

1.2. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2023 s'élève à 25 448 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 4 752 Dinars.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2023 s'élève à 58 563 Dinars. A la date de clôture de l'exercice 2023, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent 5 435 154 Dinars.

2.2. Emprunt obligataire :

2.2.1 La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la «BH EQUITY » s'élève à 700 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 3 682 Dinars.

1.2.2. La société « BH LEASING » a émis courant l'exercice 2023 un emprunt obligataire pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH EQUITY » s'élève à 1 000 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 67 586 Dinars.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Emprunt obligataire

3.1.1 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à 2 450 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 16 326 Dinars.

3.2. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
5 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023
2 000 000	10,15%	31/01/2023	11/04/2023
2 000 000	10,60%	07/04/2023	06/07/2023
2 000 000	10,60%	11/04/2023	10/07/2023
1 500 000	10,65%	13/04/2023	12/06/2023
500 000	10,65%	12/06/2023	11/08/2023
2 000 000	10,65%	07/07/2023	04/10/2023
2 000 000	10,65%	10/07/2023	18/10/2023
2 000 000	10,65%	04/10/2023	02/01/2024
2 000 000	10,70%	18/10/2023	16/01/2024

Les charges financières comptabilisées en 2023 au titre de ces opérations s'élèvent à 433 437 Dinars.

4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	8,25%	06/03/2022	01/03/2023
2 000 000	9,50%	01/03/2023	06/03/2024

Les charges financières comptabilisées en 2023 au titre de ces opérations s'élèvent à 172 414 Dinars.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2023 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de 378 833 Dinars à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **641 830 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	344 341
IDR	257 493
Assurance Automobile	19 994
Assurance Multirisques professionnelles	11 875
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 144
Total	641 830

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 2 000 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 13.327 Dinars.

4.4.2. Emprunt obligataire subordonnée 2022 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 500 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 34 083 Dinars.

4.4.3. Emprunt obligataire subordonnée 2023 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 500 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 34 083 Dinars.

5- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2023 s'est élevée à 10 000 Dinars hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2023 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire subordonné 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2023 s'est élevée à 92 000 DT HTVA.

5-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de 135 980 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2023 s'élève à 29 573 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 4814 Dinars.

6- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu durant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de 62 784 Dinars.

Ce contrat est conclu avec un taux de 13,75% sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2023 est de 38 020 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 6 381 Dinars.

7- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à 100 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 526 Dinars.

8- Convention conclue avec la société « SICAV BH CAPITALISATION »:

8.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
1 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023

Les charges financières comptabilisées en 2023 au titre de ces opérations s'élèvent à 11 086 Dinars.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général nommé par le conseil d'administration du 23 Mars 2020, est fixée par le Comité AD-HOC du 17 juin 2020 et modifiée par le comité du 23 juillet 2021.

La rémunération annuelle Brute des deux Directeurs Généraux au titre l'exercice 2023 s'élève à 332 403 Dinars.

II-2 Rémunération des membres du conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de 4 688 Dinars par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2023 s'élève à 42 187 DT.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de 4 688 Dinars par membre.

La charge supportée pour l'exercice 2023 s'élève à 67 969 Dinars.

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

P/ CMA
Mr Mohamed AMMAR

P/ PROAUDIT
Mr Tarak ZAHAF